



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
N°2023-12-DEL-385

OBJET :
FINANCES –
AUTORISATION DE
VERSER UN
ACOMPTÉ SUR
SUBVENTION AU
CENTRE D'ACTION
SOCIAL AVANT LE
VOTE DU PROCHAIN
BUDGET PRIMITIF DE
LA VILLE

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES :
33

VOTANTS : 33

Le 12 DECEMBRE 2023 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 DECEMBRE 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL donne pouvoir à Madame Catherine EVANO, Monsieur Marc FONTAINE donne pouvoir à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND donne pouvoir à Madame Bérengère VOILLOT, Mme Paméla BUQUET-MAIRE donne pouvoir à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ donne pouvoir à Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Fernando MENDES donne pouvoir à Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Monsieur KERIGNARD Sophie, Madame Christèle DIDIERJEAN donne pouvoir à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Hakan KARACIGER donne pouvoir à Monsieur Philippe DA-RIN.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0



OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CENTRE D’ACTION SOCIAL AVANT LE VOTE DU PROCHAIN BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses article L1612-1 et suivants,

VU l’avis favorable rendu par la Commission des finances et des ressources humaines du 27 novembre 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité d’assurer la continuité du service public local, confié au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), alors que le budget primitif 2024 de la commune ne sera pas voté avant le mois de mars 2024,

CONSIDÉRANT qu’il convient de verser un acompte équivalent à un quart de la subvention de 300 000 € accordée par la ville en 2023, soit 75 000 €,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE VERSER un acompte au Centre Communal d’Action Sociale équivalent au quart de la subvention accordée en 2023, soit 75 000,00 €.

ARTICLE 2 : DE S’ENGAGER à voter au budget 2024, a minima la somme correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>